

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

**SNAP**



## Réunion du 27/06/2024

Le 24/07/2024

### SOMMAIRE

Cliquez sur les titres pour accéder à l'article

- ❖ **Compte rendu de la CSSCT du 14 juin 2024**
- ❖ **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2023 de FTS**
- ❖ **Point d'étape sur la mise en œuvre de la politique sûreté**
- ❖ **Prise en charge des traitements France entière relatifs aux signalements issus des consulats**
- ❖ **Convention tripartite**
- ❖ **Faits saillants réseau de service**
- ❖ **Point Ressources Humaines**

**Magalie COINTE**  
Déléguée Régionale et Syndicale  
Elue CSE - Collège 2



### Compte rendu de la CSSCT du 14 juin 2024

Les points remontés par les Représentants de Proximité (RP) à la Direction sont :

- **Flex-office :**

Les différentes interrogations et inquiétudes notamment sur l'organisation, l'équipement.

La Direction a pris note du mécontentement lié au flex-office et nous a répondu :

- des réunions d'échanges et d'informations seront organisées avec les équipes pour mettre en place ce nouveau projet.
- Il n'y aura pas de bureaux attirés, sauf pour des cas particuliers, notamment pour les personnes ayant certaines pathologies.
- Chaque collectif travaillera avec son Équipe Locale de Direction (ELD) pour définir les règles de fonctionnement non imposées par la Direction ou Service de Gestion Immobilière (SGI).
- Un comptage sera réalisé pour répartir les équipes sur les zones de travail. Chaque personne disposera d'un caisson pour stocker ses affaires personnelles.
- Du gel hydroalcoolique et des essuie-tout seront mis à disposition dans tous les bureaux.

- **Négociations Télétravail :**

Les différentes questions sur les négociations télétravail.

« Celles-ci ont débuté le 23 mai 2024 pour se finir le 18 juillet 2024 et visent à mettre en œuvre le nouvel accord dès le 1er janvier 2025. »

Pour plus d'informations : [Communication SNAP « Télétravail »](#)

- **Eclairage :**

La Direction nous informe que le passage en LED s'opérera entre septembre et décembre 2024 pour réduire la consommation électrique.

- **Charge de travail :**

Le SNAP a remonté une nouvelle fois ce point :

- dans les différents services avec la mise en place des divers projets et ateliers durant l'été.
- Dans les AACS avec un nombre important de CVM et environ 1000 DE par portefeuilles.

La Direction nous indique que :

- Un point exhaustif sur les AACS sera fait au CSE de septembre.
- Concernant l'Accueil Relations Usagers (ARU), on est uniquement à l'étape initiale (T0) avec des observations.
- Pour Portail Cœur Métier (PCM) : La bascule est prévue en septembre pour désengager le Bureau métier.
- Les Ateliers 3A : continueront d'être planifiés et déployés entre juin et septembre.

- **Récupération horaire :** cf fiche pratique dans l'intranet ([lien](#))

Le SNAP a demandé des précisions sur la pose de récupération horaire : si un collaborateur souhaite s'absenter, l'après-midi, 1h40 sur la plage fixe, on lui demande de prendre la ½ journée.

La Direction nous a répondu :

« Si le nombre d'heures récupérées couvre l'entièreté de la plage fixe, il faut poser une demi-journée. Si la récupération ne concerne qu'une partie des heures dans la plage fixe, on peut utiliser le motif horaire.



Réunion du 27/06/2024

CSE

FTs

On ne peut pas prendre une demi-journée et la valoriser à hauteur de 1 h 40.

Il y a 2 codes qui existent qu'on appelle la récupération horaire :

- Le motif RHDC concerne la récupération horaire en ½ journée ou journée
- 55RHHR : récupération horaire en heure. »

- **Télétravail exceptionnel pendant les JO Paris 2024 :**

La Direction rappelle que :

- Les dispositions sont applicables du 12/07 au 19/08 et transcrites à travers l'instruction suivante : [lien](#)
- La note permet aux personnes ne bénéficiant pas du télétravail habituellement de pouvoir en bénéficier et, ou rencontrant des difficultés pour se rendre sur les sites.
- Cela n'implique pas une fermeture des sites avec un télétravail à 100% pour tous les agents de Colombes et Croix Nivert.
- L'évaluation des situations individuelles et le positionnement des agents en télétravail est à la main des ELD.
- Une attestation employeur peut être demandée aux RH pour obtenir un laisser-passer.

## Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2023 de FTs

Comme chaque année, la Direction Maitrise des Risques (DMR) présente aux élus du CSE le DUERP et le plan d'action pour l'année.

14 risques étaient évalués dont les Risques Psycho-Sociaux (RPS), agression, incendie et attentat, afin de mettre en face des actions préventives et des moyens de maitrise.

Il en ressort :

- Le **niveau de sécurité générale est globalement très satisfaisant** avec un niveau de moyens de maitrise préventifs très élevé.
- La très forte mobilisation des Services Immobilier/Logistique et Sécurité dans leur contribution au bon niveau de maintenance et actions préventives du dispositif est prépondérante, mais également l'implication de l'ensemble du personnel de PES.

Les actions qui ressortent de cette analyse sont :

- Pour le risque agression :
  - ✓ **Le déploiement de la vidéoprotection** : travaux sur la Croix Nivert (projet STS)
  - ✓ La mise en place d'un **outil d'alerte** pour les agents de Croix Nivert, (alerte PC : test prévu en septembre)
  - ✓ La mise en place de **plusieurs formations sur la gestion des situations difficiles** à l'accueil : Expression Des Intentions Suicidaires (EDIS), Désescalade, radicalisation, futurs ASA (Ambassadeur de Sûreté en Agence – nominations à la rentrée).
- Pour le risque incendie :
  - ✓ La facilitation et l'évolution de la **procédure d'évacuation** (guide-files et serre-files) par rapport à l'évolution des modes de travail,
  - ✓ La réalisation de **nouvelles formations SST**.
- Pour le risque attentat :
  - ✓ Le **maintien de la vigilance Vigipirate Urgence Attentat** et des points réguliers d'informations et de rappels,
  - ✓ Les travaux réalisés sur Croix Nivert pour assurer et garantir l'**anti-intrusion** dans le bâtiment par des portes ou issues de secours autres que celles utilisées par le public.
  - ✓ La mise en place d'**exercices d'intrusions** armées réalisés sur le site de Croix Nivert et à termes sur les autres sites.

Le SNAP rappelle l'importance de saisir les fiches de signalement (FDS) pour signaler un incident lié à la Sûreté, sécurité, santé (accident, agression, conflit, harcèlement, RPS, ...) : [lien](#)

## Point d'étape sur la mise en œuvre de la politique sûreté

2019 : Lancement d'une démarche globale de sûreté et de gestion des risques de sûreté avec mise en place d'un partenariat avec la gendarmerie et la police nationale renforcé via des conventions cadres « sûreté ».

2021 : Evénement dramatique de Valence (28 janvier)

L'ambition du projet est de mieux protéger les agents, collaborateurs et les DE avec pour tous les sites : une mise aux normes de sûreté sur 4 ans.

Le budget national pour ce projet a été validé et passe de 94,3 millions d'euros à 165,8 millions d'euros avec 1 volet bâtimentaire (PGS) et un volet technologique (STS).

En 2024, 23% des sites sont engagés et un référentiel national des équipements est mis en place.

En septembre 2023 : un plan gouvernemental de la protection des Agents publics a été annoncé.



Un programme est prévu sur 3 à 5 ans concernant le partenariat Police / Gendarmerie, l'adaptation des procédures, le déploiement des systèmes et équipements de sûreté et le plan de développement des compétences avec pour objectif : fin des travaux en 2027.

Au niveau de FTs, le projet PGS et STS a été présenté au CSE du mois de février et comprend la réalisation des travaux du site de Croix Nivert : zonage des locaux (Zone Libre d'Accès (ZLA), zones privés, ...), vidéo protection, contrôle d'accès, anti-intrusion, alerte pc, télésurveillance.

Dates prévues des travaux :

- STS sur Croix Nivert début septembre 2024.
- PGS-STS sur Perspectives de fin juin à mi-juillet 2024.
- PGS-STS sur Chavanod à partir de septembre 2024 après validation du dossier par le Comité Technique de Déploiement (CTD) de fin juillet.

La Direction nous a informé que de nouveaux badges seront remis à tous les collaborateurs de FTs. La gestion des accès France Travail sera principalement centrée sur le site de rattachement.

### Consultation sur le projet de prise en charge des traitements France entière relatifs aux signalements issus des consulats à la suite du retour d'expérience des derniers mois

En début d'année, l'activité « Prise en charge des signalements issus des consulats » a été transférée de la Direction Générale (DG) à FTs. Elle concerne la coordination de la réception des signalements auprès des Directions Régionales.

Une expérimentation a été mise en place pour la prise en charge des traitements de bout en bout des Directions Régionales de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et des Pays de la Loire (PdL).

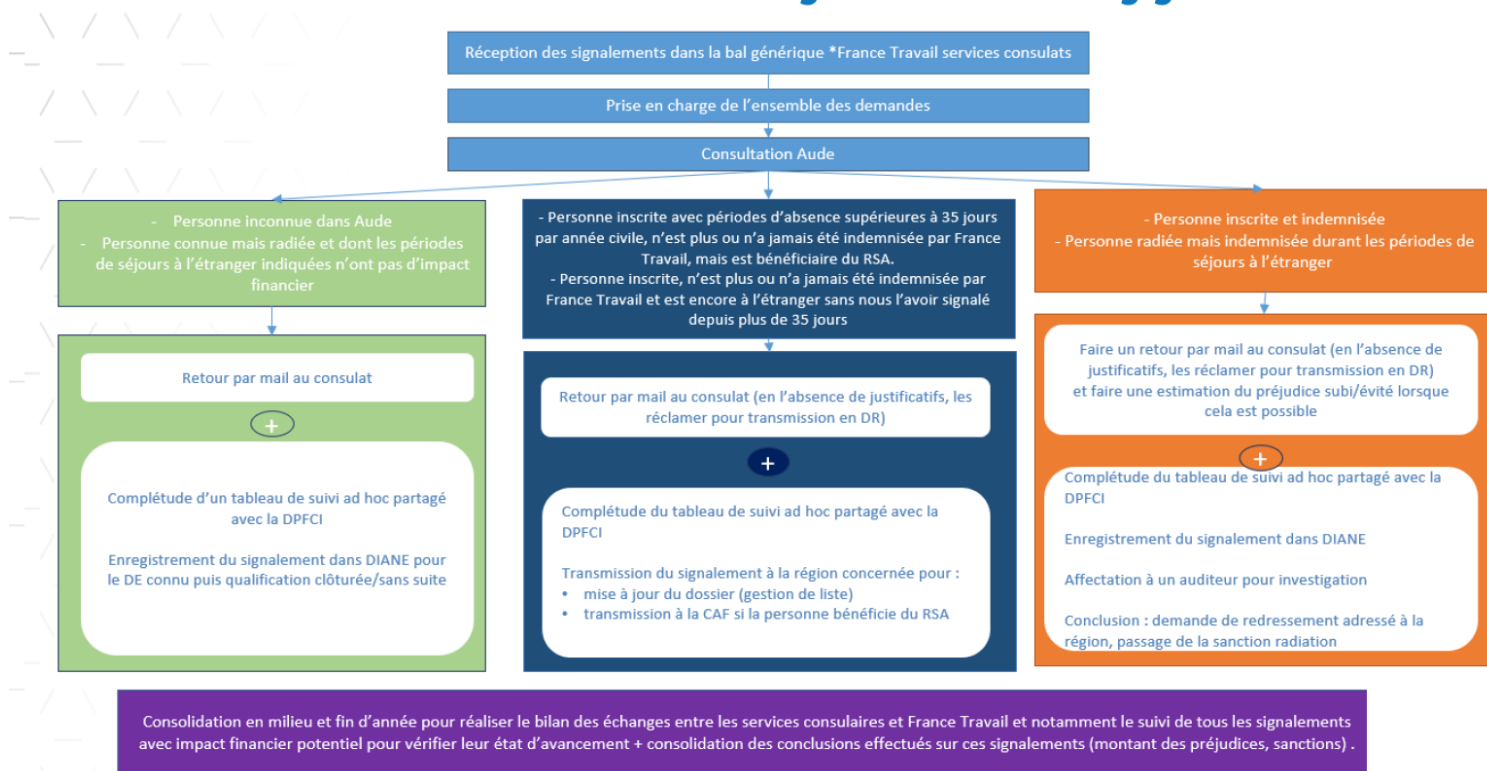
Les signalements retenus devenaient des dossiers à instruire similaires aux dossiers de prévention de fraude sur du régime général. La première partie de l'instruction se déroule à FTs jusqu'à la conclusion : FTs décide de redresser ou non.

Ensuite, FTs l'adresse à la région pour le redressement.

L'indu est classé comme indu fraude avec le redressement d'un côté et la sanction de l'autre.

Celle-ci peut inclure une radiation de 6 à 12 mois. La sanction appartient à FTs.

## Procédure de traitement dans le cadre de la généralisation : logigramme



Réunion du 27/06/2024

CSE

FTs

## Procédure de traitement dans le cadre de la généralisation : qui fait quoi

	DPFCI	FTs (SPF)	Régions FT
<b>Activité "Réception des signalements"</b>			
Réception des signalements consulats		X	
Identification des individus		X	
Demande d'éléments complémentaires aux consulats		X	
Complétude du tableau de suivi		X	
Saisine du signalement dans Diane		X	
Réponse aux consulats		X	
<b>Activité "Traitement des signalements"</b>			
Recherches préliminaires		X	
Investigations : demande de pièces complémentaires, droit de communication, demandes d'information partenaires		X	
Conclusions : courrier de fin de vérification, demande de redressement, sanction		X	
Redressements des dossiers			X
Saisine de la MH1K		X	
Réclamation à sanction		X	
Saisine RGP			X
Médiation			X
Recouvrement du TP			X
Instance paritaire			X
Complétude Diane		X	
<b>Suivi et pilotage de l'activité</b>			
Réaliser un suivi de l'activité et des bilans		X	
Relations partenariales	X	X	

La prise de l'activité a permis le recrutement de 2 agents en Mission Professionnelle Temporaire Interne (MPTI).

Le CSE a été consulté sur la généralisation de la démarche à l'ensemble des régions.

Cela représenterait annuellement un total de 5 Equivalents Temps Plein (ETP) :

- 6308 identifications des signalements soit 1,5 ETP,
- 748 dossiers à traiter, soit 3,5 ETP.

FTs a pour objectif de performance de maintenir un flux constant et des délais homogènes, tant pour le traitement et la réception des signalements que pour la gestion des dossiers de bout en bout.

La Direction a annoncé **la diffusion de quatre offres de postes pour l'agence Prévention et Lutte Contre la Fraude.**

Le SNAP FT a voté **EN FAVEUR** du projet de prise en charge des traitements relatifs aux signalements issus des consulats pour l'ensemble de la France.

## Information sur la Convention tripartite

La Convention Tripartite État, Unédic et France Travail a été officiellement approuvée le 30 avril 2024.

Cette convention s'inscrit dans un nouveau cadre législatif. Elle est concise et se concentre sur les objectifs finaux, sans aborder les détails pratiques de mise en œuvre.

Voici un résumé des initiatives et objectifs de France Travail :

- **Donner à chacun les moyens d'accéder à un emploi durable:** Permettre à chacun de commencer un accompagnement rapidement avec :
  - Outil dynamique d'accompagnement : avec un contrat d'engagement dès janvier 2025.
  - Investissement dans les compétences des DE et améliorer l'efficacité de la formation professionnelle au service des entreprises en coopération avec les conseils régionaux et les branches professionnelles avec un cadre de référence commun de l'offre de formation.
  - Renforcement de l'accès aux Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) : En attendant la fusion des dispositifs AFPR et Préparation Opérationnelle à l'Embauche (POE).
  - Nouveau cadre des droits et devoirs : Assurer que les droits et devoirs soient partagés par les DE, afin qu'ils puissent se concentrer sur leur recherche.
- **Garantir l'accès des usagers à leurs droits à l'indemnisation au service de leur parcours de retour à l'emploi :**
  - Accès simplifié aux droits à l'indemnisation : Simplifier la demande d'allocation et diversifier les moyens de détection pour renforcer la prévention et la lutte contre la fraude.

Réunion du 27/06/2024

CSE

FTs

- Fin de la gestion de la liste : Passer à une augmentation du contrôle de la recherche d'emploi via des contrôles aléatoires, des requêtes et des signalements
- Le Contrôle de la recherche d'emploi (CRE) : se concentrer sur l'accompagnement, la remobilisation du parcours du demandeur d'emploi et, si nécessaire, l'application de sanctions. La radiation n'est pas inscrite dans la Convention.
- **Aide les employeurs au recrutement rapide et durable :**
- Diversification des modes de recrutement : Encourager le recours aux immersions, à la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) et (AFPR).
- Prestation spécifique pour aider les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME dans leurs recrutements.

#### L'avis du SNAP (CSEC du 11/04)

**Le SNAP partage les objectifs de cette convention mais il ne peut cautionner cette feuille de route sans moyens humains supplémentaires.**

**Le Directeur Général a réaffirmé que nous étions sur une trajectoire à 300 ETP et pas un de plus. Le plafond d'emploi n'est pas embarqué dans la Convention. Selon lui, grâce à l'automatisation de certains actes administratifs, à la simplification des process, on devrait pouvoir produire l'équivalent de 2500 ETP à redéployer sur le réseau d'ici à 2027.**

**Le SNAP alerte quant à la surcharge de travail des agents. Les agents ne comprennent plus leurs missions, on leur demande d'en faire toujours plus sans aucun moyen alloué, et un pouvoir d'achat qui ne cesse de se dégrader. Le SNAP rappelle que l'employeur a le devoir de veiller à la santé mentale et physique de ses salariés.**

### Faits saillants réseau de service

La Direction nous informe des points suivants pour :

- Les Agences Transverses :
  - **Démarches simplifiées** pour les études mandataires instruites dans le cadre de demandes d'allocations par des DE.
  - **Recrutement de 5 GDD** en cours de formation et **d'un adjoint** qui devrait prendre ses fonctions à la rentrée.
  - **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)** : Revoir le circuit avec la DG, afin d'améliorer l'information des employeurs et éviter aux équipes d'être sollicitées.
  - **Traitement des Allocations des Travailleurs Indépendants (ATI)** : L'obtention d'une évolution par la DG et la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) où l'attestation des greffes n'est plus requise.
  - **Harmonisation et optimisation des courriers** à destination des employeurs dont le recouvrement CSP.
- Les Agences Audiovisuelles Cinéma Spectacle
  - **Parution au Bulletin Officiel de France Travail (BOFT)** : Début juillet, une délégation a été publiée permettant à FTs de gérer la cessation d'inscription au moment de l'entrée en formation et de valider la réinscription rétroactive si nécessaire. Cela pourra se faire directement entre l'Intermittent du Spectacle (IS) et son Conseiller Référent Indemnisation (CRI), sans passer nécessairement par son agence de proximité.

### Point Ressources Humaines

#### ❖ Mouvements mensuels du personnel

A fin mai 2024, FTs compte 678 salariés dont 617 CDI et 61 CDD avec :

- 6 entrées CDI : AACS SE / AACS DF DROM MED
- 2 entrées CDD : AACS SE
- 1 Prolongation CDD : GUSO
- 1 entrée stagiaire/contrat apprentissage : DSRE

Concernant le télétravail, FTs comptabilise 546 télétravailleurs : 513 CDI et 33 CDD

- Télétravail classique : 295 CDI et 25 CDD
- Télétravail Expérimentation : 169 CDI et 5 CDD
- Télétravail situation particulière : 23 CDI et 1 CDD
- Travail de proximité : 1 CDI
- Télétravail handicap : 25 CDI et 2 CDD

Concernant les temps partiels, PES comptabilise 127 agents :

- Accord Sénior : 3
- Temps partiel choisi : 98
- Temps partiel invalidité : 17
- Temps partiel parental : 4
- Temps partiel thérapeutique CPAM : 5





Réunion du 27/06/2024

CSE

FTs

- ❖ Pour plus d'informations, contactez nos représentants SNAP au CSE FTs  
Et participez à notre réunion Adhérents et Sympathisants  
du 9 septembre prochain en TEAMS



**Laurent GONIN**  
Elu titulaire – Collège 1



**Magalie COINTE**  
Elue titulaire - Collège 2



**Charles ROSA**  
Elu titulaire - Collège 2



**Cécile POTIER**  
Elue suppléante – Collège 1



**Juliette AUGIER**  
Elue suppléante - Collège 2



**Laurent D'HELFF**  
Elu suppléant – Collège 2



**Sofia Maria CRUZ**  
Représentante Syndicale



**Sita RAMDONEE**  
Représentante Proximité

L'équipe SNAP FTs vous conseille, vous informe, vous défend :  
C'est tout le sens de l'action du SNAP !

